



MODALITÉS DE SÉLECTION

BPJEPS « Activités du cirque » 2024/2025

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

EXIGENCES PRÉALABLES

Les exigences préalables à l'entrée en formation ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation et de lui permettre d'accéder à la mention « activités du cirque » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « animateur ».

Ces exigences préalables sont définies par l'arrêté du 27 février 2017 portant création de la mention « activités du cirque » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « animateur ».

- Etre titulaire de l'une des **attestations de formation relative au secourisme** suivante :

- « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ;
- « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
- « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE1) en cours de validité ;
- « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE2) en cours de validité ;
- « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
- « certificat de sauveteur secouriste du travail » (STT) en cours de validité.

Sauf dispense * (voir liste p.3)

- Etre capable de justifier d'une expérience d'animateur(trice) professionnel(le) ou non professionnel(le) auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structure(s) d'accueil ;

ou

- Etre capable de présenter un dossier comportant un récapitulatif de son parcours précisant ses motivations pour le métier d'animateur du cirque ;

et

- Etre en capacité de réaliser les gestes techniques suivants dans les cinq familles d'activités (= TEP / Tests d'Exigences Préalables) :

TESTS D'EXIGENCES PRÉALABLES (TEP)

Pour les activités acrobatiques :

- être capable de réaliser un enchaînement intégrant pour le moins une roulade avant, une roulade arrière, une roue, une rondade, un équilibre.

► Le(la) candidat(e) présentera l'enchaînement.

Pour les activités de manipulation d'objets :

- être capable de réaliser un passing simple avec trois massues par personne,
- être capable de réaliser une routine à trois balles,
- être capable d'exécuter un enchaînement avec le diabolo,
- être capable d'exécuter un enchaînement avec le bâton du diable,
- être capable d'exécuter un enchaînement avec trois boîtes,
- être capable d'exécuter un enchaînement avec les assiettes.

► Le(la) candidat(e) présentera la réalisation d'un passing simple et une routine à trois balles de 10 figures de son choix. Pour le reste des quatre techniques liées à cette famille d'activités, un tirage au sort sera effectué afin qu'il(elle) présente l'une d'entre elles.

Pour les activités d'acrobatie aérienne :

- être capable de réaliser un enchaînement de dix figures simples au trapèze fixe.

► Le(la) candidat(e) présentera l'enchaînement des figures de son choix.

Pour les activités d'équilibre sur les objets mobiles ou fixes :

- être capable d'exécuter un enchaînement sur un fil tendu,
- être capable d'exécuter un enchaînement avec un monocycle,
- être capable d'exécuter un enchaînement avec la planche à rouleau,
- être capable d'exécuter un enchaînement avec une boule.

► Le(la) candidat(e) présentera l'enchaînement sur le fil et pour le reste des trois techniques liées à cette famille d'activités, un tirage au sort sera effectué pour qu'il(elle) présente l'une d'entre elles.

Pour les activités d'expression corporelle et artistique :

- être capable de présenter un numéro dans une des familles d'activités concernées,
- être capable de présenter un argumentaire autour du numéro présenté.

► Le(la) candidat(e) présentera son numéro.

Déroulement général : L'ensemble des candidats sera convoqué en début de matinée, après un échauffement collectif, les candidats passeront par petit groupe dans 5 ateliers représentant les 5 familles d'activités, chaque candidat sera évalué de façon individuelle.

Durée : environ 3 heures pour l'ensemble des candidats.

*** Dispenses :**

Sont dispensées de la justification de l'expérience d'animateur ET du test technique les personnes titulaires d'un des diplômes suivants :

- Brevet d'initiateur aux arts du cirque,
- Baccalauréat option « arts du cirque »,
- Brevet artistique des techniciens du cirque,
- Diplôme des métiers des arts du cirque,
- Diplôme national supérieur professionnel artiste de cirque,
- Titre « artiste de cirque et du mouvement ».

ENTRETIEN DE MOTIVATION ET ÉPREUVE DE SÉLECTION DE L'O.F.

À l'issue des TEP, chaque candidat sera reçu devant un jury de deux personnes pour **un entretien** permettant de vérifier l'adéquation entre sa motivation, son parcours, son implication dans le milieu du cirque et/ou de l'animation et son projet professionnel (30 minutes environ).

Le(la) candidat(e) satisfaisant à l'ensemble des conditions sus-citées pourra accéder à l'épreuve de sélection spécifique à notre organisme de formation (O.F.).

Cette épreuve a pour objectifs de :

- Vérifier le niveau de compétence minimum des candidats, notamment en expression écrite et de s'assurer de leurs conditions d'engagement, afin de les mettre en situation de réussite.
- Vérifier la capacité des candidats à comprendre, à analyser, à s'exprimer.

Déroulement : Le candidat sera invité à rédiger un texte de réflexion personnelle à partir d'un document portant sur un événement culturel ou une thématique en lien avec l'animation. Il disposera de 60 minutes maximum de rédaction..

Durée : 2 heures maximum

DATES DES ÉPREUVES ET DE L'ENTRÉE EN FORMATION

Vendredi 30 août 2024

OU

Vendredi 27 septembre 2024

Tests liés aux Exigences Préalables (TEP)

+

Entretiens individuels

Épreuve de sélection d'entrée en formation

Lundi 30 septembre 2024

Entrée en formation

Pour tout renseignement, contactez-nous par mail à l'adresse : mathilde@cherche-trouve.com ou au 01.34.43.15.15